

CRFPA 2026



CAP'BARREAU
Prépa CRFPA

FASCICULE DE COURS

DROIT PENAL

Tome 2

Y. Patquillard

TABLES DES MATIERE

TABLES DES MATIERE	1
PARTIE 2 :	13
LE DROIT PÉNAL SPÉCIAL	13
TITRE 1 – LES INFRACTIONS CONTRE LES PERSONNES	14
<i>CHAPITRE 1 – LES CRIMES DE DROIT PÉNAL INTERNATIONAL</i>	<i>15</i>
SECTION 1 – LES CRIMES CONTRE L’HUMANITE ET CONTRE L’ESPECE HUMAINE	15
SOUS-SECTION 1 – LES CRIMES CONTRE L’HUMANITE	15
§1 – <i>La caractérisation des infractions</i>	<i>17</i>
A- Le génocide	17
1- L’infraction de génocide à proprement parler	17
a- L’élément matériel	18
b- L’élément moral	18
2- La provocation au génocide	19
B- Les autres crimes contre l’humanité	19
§3 – <i>Dispositions communes</i>	<i>21</i>
§4 – <i>Les incriminations complémentaires</i>	<i>21</i>
A- L’apologie des crimes contre l’humanité (et des crimes de guerre)	22
B- La contestation de crimes contre l’humanité	22
§2 – <i>Le régime des crimes contre l’humanité</i>	<i>23</i>
A- La responsabilité pour crime contre l’humanité	23
1- L’imputation des crimes contre l’humanité	23
2- Les causes de non-responsabilité pénale	24
3- Les sanctions encourues	25
B- Les règles de poursuite des crimes contre l’humanité	26
1- Les conditions de l’action publique	26
2- La détermination de la juridiction compétente	26
SECTION 2 – LES CRIMES CONTRE L’ESPECE HUMAINE	28
SOUS-SECTION 1 – LA CARACTERISATION DES CRIMES CONTRE L’ESPECE HUMAINE	28
§1 – <i>L’eugénisme</i>	<i>28</i>
§2 – <i>Le clonage reproductif</i>	<i>28</i>
§3 – <i>La répression des crimes contre l’espèce humaine</i>	<i>29</i>
A- Les sanctions des crimes contre l’espèce humaine	29
B- Les règles de prescription des crimes contre l’espèce humaine	30
SECTION 2 – LES CRIMES DE GUERRE	31
SOUS-SECTION 1 – LES CRIMES DE GUERRE COMMUNS AUX CONFLITS ARMES	
INTERNATIONAUX ET NON INTERNATIONAUX	31
SOUS-SECTION 2 – LES CRIMES DE GUERRE PROPRES AUX CONFLITS ARMES	
INTERNATIONAUX	32
SOUS-SECTION 3 – LES CRIMES DE GUERRE PROPRES AUX CONFLITS ARMES NON	
INTERNATIONAUX	32
SOUS-SECTION 4 – DISPOSITIONS PARTICULIERES	33
<i>CHAPITRE 2 – LES ATTEINTES À L’INTÉGRITÉ PHYSIQUE</i>	<i>34</i>
SECTION 1 – LES ATTEINTES INTENTIONNELLES	34
SOUS-SECTION 1 – LES ATTEINTES A LA VIE	34
§1 – <i>Le meurtre</i>	<i>34</i>
A- La caractérisation de l’infraction	34
1- L’élément matériel	34

2-	L'élément moral.....	35
B-	La répression de l'infraction	36
1-	Le meurtre simple.....	37
2-	Les meurtres aggravés	38
a-	La préméditation	38
b-	Le guet-apens	38
3-	La tentative de meurtre.....	39
§2 –	<i>L'empoisonnement</i>	39
A-	La caractérisation de l'infraction.....	39
1-	L'élément matériel	40
a-	Une substance mortifère.....	40
b-	Un attentat	40
2-	L'élément moral.....	40
B-	La répression de l'infraction	41
§3 –	<i>Des dispositions communes</i>	42
A-	La responsabilité pénale des personnes morales	42
B-	La provocation à la commission du crime (ou le mandat criminel).....	42
C-	L'exemption et réduction de peine.....	42
D-	Le suivi socio-judiciaire	42
§4 –	<i>Les disparitions forcées</i>	43
A-	La caractérisation de l'infraction.....	43
B-	La répression de l'infraction	43
	SOUS-SECTION 2 – LES ATTEINTES VIOLENTES	44
§1 –	<i>Les actes de tortures et de barbarie</i>	44
A-	La caractérisation de l'infraction.....	44
B-	La répression	45
§2 –	<i>Les violences</i>	46
A-	Les violences physiques	46
1-	La caractérisation de l'infraction.....	46
a-	L'élément matériel	47
b-	L'élément moral	48
2-	La répression de l'infraction	48
B-	Les violences particulières	49
1-	Les violences morales	49
a-	Les violences psychologiques	49
b-	Les harcèlements	50
2-	Les violences habituelles sur mineur, personne vulnérable ou au sein du couple 57	
3-	Les violences légères.....	57
4-	L'embuscade et les violences avec guet-apens	58
5-	Les violences de groupe	58
6-	Le mariage forcé.....	59
7-	L'administration de substances nuisibles	59
8-	Les appels téléphoniques malveillants réitérés	59
9-	Les agressions sonores	60
10-	Le « <i>Happy slapping</i> »	61
§3 –	<i>Les menaces</i>	61
A-	L'élément matériel	61
1-	La menace réitérée ou matérialisée	61
2-	La menace avec ordre de remplir une condition	62

3-	La menace de violences légères	63
4-	La menace à caractère racial, religieux ou sexuel	63
5-	La menace par conjoint ou concubin.....	63
B-	L'élément intentionnel	63
SECTION 2 – LES INFRACTIONS NON-INTENTIONNELLES		64
SOUS-SECTION 1 – LA CARACTERISATION DE L'INFRACTION		65
§1 –	<i>Un lien de causalité</i>	65
§2 –	<i>Une faute</i>	66
A-	La faute ayant causé directement le dommage.....	66
B-	La faute ayant causé indirectement le dommage	68
1-	La faute délibérée	69
2-	La faute caractérisée	70
§3 –	<i>Le dommage</i>	71
SOUS-SECTION 2 – LA REPRESSION DE L'INFRACTION		72
SECTION 3 – LA MISE EN DANGER DE LA PERSONNE.....		73
SOUS-SECTION 1 – LE RISQUE CAUSE A AUTRUI		73
§1 –	<i>La caractérisation de l'infraction</i>	74
A-	La violation d'une obligation particulière.....	74
B-	La violation manifestement délibérée	75
C-	L'exposition à danger de mort ou de blessures.....	76
§2 –	<i>La répression de l'infraction</i>	76
SOUS-SECTION 2 - LE DELAISSEMENT D'UNE PERSONNE HORS D'ETAT DE SE PROTEGER ...		77
§1 –	<i>La caractérisation de l'infraction</i>	77
A-	L'élément matériel	77
B-	L'élément moral	78
§2 –	<i>La répression de l'infraction</i>	78
SOUS-SECTION 3 – SECTION 3 L'ENTRAVE AUX MESURES D'ASSISTANCE ET L'OMISSION DE PORTER SECOURS.....		78
§1 –	<i>L'entrave à l'arrivée des secours</i>	79
§2 –	<i>Le non-obstacle à la commission d'une infraction</i>	79
A-	L'élément préalable	79
B-	L'élément matériel	79
C-	L'élément moral	80
§3 –	<i>La non-assistance à personne en péril</i>	80
A-	L'élément préalable.....	80
B-	L'élément matériel	80
C-	L'élément intentionnel	81
§4 –	<i>L'abstention des mesures pour combattre un sinistre</i>	81
SOUS-SECTION 4 – LES EXPERIMENTATIONS SUR LA PERSONNE HUMAINE.....		82
SOUS-SECTION 5 – L'INTERRUPTION ILLEGALE DE GROSSESSE		82
SOUS-SECTION 6 – LA PROVOCATION AU SUICIDE		83
SOUS-SECTION 7 – L'ABUS FRAUDULEUX DE L'ETAT D'IGNORANCE OU DE FAIBLESSE.....		84
A-	La caractérisation de l'infraction.....	84
1-	L'élément matériel	84
2-	L'élément moral	84
B-	La répression	85
CHAPITRE 3 – LES ATTEINTES SPÉCIALES		86
SECTION 1 – LES INFRACTIONS SEXUELLES		86
SOUS-SECTION 1 – LES ATTEINTES SEXUELLES		86
§1 –	<i>Les agressions sexuelles</i>	87

A- Le viol	88
1- Le viol avec contrainte	89
a- La caractérisation de l'infraction.....	89
L'élément matériel du viol.....	89
L'élément moral.....	93
b- La répression du viol.....	93
2- Le viol commis sans contrainte	95
B- Les agressions sexuelles autres que le viol	96
1- La caractérisation de l'infraction.....	96
2- La répression de l'infraction	98
§2 – Les agressions sexuelles sur mineur (autre que l'article 222-29-1 du CP).....	99
A- La caractérisation des atteintes sexuelles sur mineur	99
1- Les atteintes sexuelles sur mineur de 15 ans.....	100
2- Les atteintes sexuelles sur mineur de 15 à dix-huit ans	101
B- La répression des atteintes sexuelles sur mineur.....	101
§3 – Le harcèlement sexuel	102
A- La caractérisation de l'infraction.....	103
1- L'élément matériel	103
a- Le harcèlement sexuel proprement dit	103
b- Le harcèlement sexuel par assimilation	105
2- L'élément moral	107
B- La répression de l'infraction	108
SOUS-SECTION 2 – LES COMPORTEMENTS OUTRAGEANTS	108
§1 – L'exhibition sexuelle	109
A- La caractérisation de l'infraction.....	109
1- L'exhibition sexuelle	109
2- L'exhibition imposée au public	110
a- L'exhibition dans un lieu accessible aux regards du public.....	110
b- L'exhibition imposée à la vue d'autrui	110
B- La répression de l'infraction	110
§2 – L'outrage sexiste ou sexuel	111
§3 – Les infractions liées à la prostitution.....	113
A- Le racolage et l'achat d'acte sexuel	113
B- Le proxénétisme	113
1- Le proxénétisme direct	114
a- Le proxénétisme proprement dit	114
b- Le proxénétisme par assimilation.....	114
c- La répression du proxénétisme.....	114
2- Le proxénétisme par fourniture de locaux.....	115
C- Le recours à la prostitution de mineurs ou de personnes vulnérables	115
D- La traite des êtres humains	116
1- La caractérisation de l'infraction.....	116
a- Les moyens utilisés	117
b- Le but de l'opération	117
2- La répression de l'infraction	117
SECTION 2 – LES INFRACTIONS LIÉES AU TERRORISME	119
SOUS-SECTION 1 – LES INFRACTIONS DE DROIT COMMUN ERIGÉES AU RANG	
D'INFRACTIONS DE TERRORISME	119
SOUS-SECTION 2 – LES INFRACTIONS SPECIFIQUEMENT LIÉES AU TERRORISME	119
§1 – Le terrorisme écologique	119

§2 – Le terrorisme par association de malfaiteurs	120
§3 – Le terrorisme par financement	120
§4 – La non-justification de ressources	121
§5 – Le recrutement aux fins d'action terroriste.....	121
§6 – La provocation et l'apologie du terrorisme	121
§7 – L'entrave au blocage de sites faisant l'apologie du terrorisme.....	122
§8 – La consultation habituelle d'un site Internet faisant l'apologie du terrorisme ou y provoquant	122
§9 – L'entreprise terroriste individuelle	123
SOUS-SECTION 3 – DISPOSITIONS PARTICULIERES	124
TITRE 2 – LES INFRACTIONS CONTRE LES BIENS	129
<i>CHAPITRE 1 : LES INFRACTIONS DE COMMUN</i>	130
SECTION 1 – LES INFRACTIONS PRINCIPALES	130
SOUS-SECTION 1 – LE VOL ET SES DELITS VOISINS.....	130
§1 – Le vol.....	130
A- La caractérisation de l'infraction.....	130
1- Les éléments préalables.....	130
a- Une chose susceptible de vol	130
b- Une chose appartenant à autrui	131
2- L'élément matériel	132
3- L'élément moral	132
B- La répression de l'infraction	133
§2 – Les délits voisins du vol.....	135
A- L'extorsion	135
1- La caractérisation de l'infraction.....	135
a- L'élément matériel	135
b- L'élément moral	137
2- La répression de l'infraction	137
B- Le chantage	138
1- La caractérisation de l'infraction.....	138
a- L'élément matériel	138
b- L'élément moral	139
2- La répression de l'infraction	139
SOUS-SECTION 2 – L'ESCROQUERIE ET SES DELITS VOISINS.....	140
§1 – L'escroquerie	140
A- La caractérisation de l'infraction.....	140
1- L'élément matériel	140
a- Un moyen frauduleux utilisé	140
b- L'effet du moyen frauduleux.....	143
2- L'élément moral	144
B- La répression de l'infraction	144
§2 – Les délits voisins de l'escroquerie	145
A- La filouterie	145
1- La caractérisation de l'infraction.....	145
a- L'élément matériel	146
b- L'élément moral	148
2- La répression de l'infraction	148
B- La mise à disposition du bien immobilier d'autrui	148
1- La caractérisation de l'infraction.....	148
a- L'élément matériel	148

b- L'élément moral	149
2- La répression de l'infraction	149
SOUS-SECTION 3 – L'ABUS DE CONFIANCE ET SES DELITS VOISINS	150
§1 – <i>L'abus de confiance</i>	150
A- La caractérisation de l'infraction.....	150
1- Les éléments préalables.....	150
a- Le bien remis	150
b- La remise précaire du bien	151
2- L'élément matériel	152
a- Le détournement du bien.....	152
b- Le préjudice.....	153
3- L'élément moral	153
B- La répression de l'infraction	153
§2 – <i>Les délits voisins de l'abus de confiance</i>	155
A- Le détournement de gage	155
1- La caractérisation de l'infraction.....	155
a- L'élément matériel	155
b- L'élément moral	157
2- La répression de l'infraction	157
B- Le détournement d'objet saisi	158
1- La caractérisation de l'infraction.....	158
a- L'élément matériel	158
b- L'élément moral	159
2- La répression de l'infraction	160
C- L'organisation frauduleuse de l'insolvabilité.....	160
3- La caractérisation de l'infraction.....	160
a- L'élément préalable.....	160
b- L'élément matériel	161
c- L'élément moral	163
4- La répression de l'infraction	163
SOUS-SECTION 4 – LE FAUX.....	164
§1 – <i>La caractérisation de l'infraction</i>	164
A- L'élément préalable.....	164
1- Un support.....	164
a- L'écrit	164
b- Tout autre support d'expression de la pensée	165
2- Une valeur probatoire.....	165
a- L'appréciation du faux valant titre	165
b- Les exemples de faux valant titre	166
B- L'élément matériel	167
1- L'altération de la vérité	167
a- Le faux matériel	167
b- Le faux intellectuel.....	168
2- Un préjudice	168
C- L'élément moral	169
§2 – <i>La répression de l'infraction</i>	169
SOUS-SECTION 5 – LA CORRUPTION	170
§1 – <i>La caractérisation de l'infraction</i>	171
A- L'élément préalable.....	171
1- Le corrupteur	172

2-	Le corrompu	172
a-	Dans le secteur public	172
b-	Dans le secteur privé	173
B-	L'élément matériel	173
1-	L'absence de droit	173
2-	L'exercice direct ou indirect	173
3-	L'indifférence du moment de réalisation	173
4-	L'acte de corruption en lui-même	174
a-	La corruption active	174
b-	La corruption passive	174
5-	Une contrepartie	175
6-	La finalité	175
a-	Dans le secteur public	175
b-	Dans le secteur privé	176
C-	L'élément moral	176
§2 –	La répression de l'infraction.....	177
SOUS-SECTION 6 –	LE TRAFIC D'INFLUENCE.....	178
§1 –	La caractérisation de l'infraction	179
A-	L'élément matériel	179
B-	L'élément moral	180
§2 –	La répression de l'infraction.....	181
SOUS-SECTION 7 –	LA PRISE ILLEGALE D'INTERET	182
§1 –	La caractérisation de l'infraction	182
A-	Les éléments préalables.....	182
1-	Une personne déterminée	182
2-	Une affaire pouvant donner lieu à prise d'intérêts	182
B-	L'élément matériel	183
1-	Un acte d'ingérence.....	183
2-	Un intérêt de nature à compromettre son impartialité, son indépendance ou son objectivité.....	183
3-	Une entreprise ou une opération.....	184
C-	L'élément moral	185
§2 –	La répression de l'infraction.....	185
SOUS-SECTION 8 –	LE DELIT DE FAVORITISME OU D'ATTEINTE A LA LIBERTE D'ACCES ET A L'EGALITE DES CANDIDATS DANS LES MARCHES PUBLICS ET LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC.....	186
§1 –	La caractérisation de l'infraction	186
A-	Les éléments préalables.....	187
1-	Une commande publique.....	187
a-	Le marché public	187
b-	La délégation de service public	187
2-	Une personne déterminée	188
B-	L'élément matériel	189
1-	Un avantage injustifié.....	189
2-	Un bénéficiaire	189
3-	Un acte contraire à une disposition législative ou réglementaire ayant pour objet de garantir la liberté d'accès et l'égalité des candidats	190
C-	L'élément moral	190
§2 –	La répression de l'infraction.....	191
SECTION 2 –	LES INFRACTIONS DE CONSÉQUENCE	192

SOUS-SECTION 1 – LE RECEL	192
§1 – <i>La caractérisation de l'infraction</i>	192
A- Les éléments préalables	192
1- Un objet	192
a- La chose	192
b- Le produit	193
2- Un fait principal	193
B- L'élément matériel	193
1- Par la détention de la chose	194
a- La dissimulation	194
b- La détention	194
c- La transmission	194
2- Par le profit tiré de l'infraction d'origine	195
C- L'élément moral	195
§2 – <i>La répression de l'infraction</i>	195
SOUS-SECTION 2 – L'USAGE DE FAUX	196
§1 – <i>La caractérisation de l'infraction</i>	196
A- L'élément préalable	197
B- L'élément matériel	197
1- Un usage	197
2- Un préjudice propre ?	198
C- L'élément moral	198
§2 – <i>La répression de l'infraction</i>	198
SOUS-SECTION 3 – LE BLANCHIMENT	199
§1 – <i>La caractérisation de l'infraction</i>	199
A- Les éléments préalables	200
1- Un objet	200
a- Les biens ou revenus	201
b- Le produit	201
2- Un fait principal	201
B- L'élément matériel	202
1- Une aide apportée à la justification mensongère de l'origine des biens ou revenus de l'auteur de l'infraction principale ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect	202
a- L'aide apportée	202
b- La justification mensongère	202
c- Le profit direct ou indirect tiré du crime ou d'un délit	203
2- Un concours apporté à une opération portant sur le produit de l'infraction principale	203
a- Le concours apporté	203
b- L'opération de placement, de dissimulation ou de conversion	203
c- Le produit direct ou indirect tiré d'un crime ou d'un délit	204
C- L'élément intentionnel	205
§2 – <i>La répression de l'infraction</i>	205
CHAPITRE 2 – LES INFRACTIONS D'AFFAIRE	208
SECTION 1 – L'ABUS DE BIENS SOCIAUX	208
§1 – <i>La caractérisation de l'infraction</i>	208
A- Les éléments préalables	208
1- Un dirigeant de société à risque limité	208
2- Un objet appartenant à la société	209

a-	Les biens ou le crédit de la société	209
b-	Les pouvoirs de la société	210
c-	Les voix de la société	211
B-	L'élément matériel	211
1-	L'usage	211
2-	La contrariété à l'intérêt social	212
a-	L'intérêt social dans une société isolée	212
b-	L'intérêt social dans un groupe de société	213
C-	L'élément moral	214
§2 –	<i>La répression de l'infraction</i>	214
SECTION 2 –	LA BANQUEROUTE	216
§1 –	<i>La caractérisation de l'infraction</i>	216
A-	Les éléments préalables	216
1-	Une personne attitrée	216
2-	Une procédure collective ouverte	217
B-	L'élément matériel	218
1-	Acheter en vue d'une revente au-dessous du cours ou employer des moyens ruineux pour se procurer des fonds	218
a-	Des achats en vue d'une revente au-dessous du cours	219
b-	Un emploi de moyens ruineux pour se procurer des fonds	219
2-	Détourner ou dissimuler tout ou partie de l'actif du débiteur	219
a-	Un détournement	220
b-	Une dissimulation	220
3-	Augmenter frauduleusement le passif du débiteur	220
4-	Tenir une comptabilité fictive, tenir une comptabilité manifestement incomplète ou irrégulière, faire disparaître des documents comptables de l'entreprise ou s'abstenir de tenir toute comptabilité	221
a-	Une comptabilité fictivement tenue ou une disparition ou absence de documents comptables	221
b-	Une comptabilité manifestement incomplète ou irrégulière	221
C-	L'élément moral	222
§2 –	<i>La répression de l'infraction</i>	222
SECTION 3 –	LE DELIT D'INITIE	224
§1 –	<i>La caractérisation de l'infraction</i>	225
A-	Les éléments préalables	225
1-	Un initié	225
a-	L'initié primaire	225
b-	L'initié secondaire	226
c-	L'initié tertiaire	227
2-	Une information privilégiée	227
a-	Une information confidentielle	228
b-	Une information précise	228
c-	Une information influente	229
d-	Une information déterminante	229
e-	Une information certaine ?	229
3-	Un système multilatéral de négociation	230
B-	L'élément matériel	230
1-	Une opération d'initié	231
2-	Une divulgation illicite d'une information privilégiée	231
C-	L'élément moral	232

§2 – <i>La répression de l'infraction</i>	233
SECTION 4 – LES PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES.....	235
§1 – <i>La caractérisation de l'infraction</i>	237
A- L'élément matériel	237
1- Les pratiques trompeuses par action	237
2- Les pratiques trompeuses par omission.....	238
3- Les pratiques réputées trompeuses	238
B- L'élément moral	239
§2 – <i>La répression de l'infraction</i>	239

SECTION 5 – LES CRIMES CONTRE L'ETAT, LA NATION, LA PAIX PUBLIQUE

PARTIE 2 :
LE DROIT PÉNAL SPÉCIAL

TITRE 1 – LES INFRACTIONS CONTRE LES PERSONNES

Il sera étudié successivement les crimes droit pénal international (Chapitre 1), les atteintes à l'intégrité physique (Chapitre 2) et les atteintes spéciales (Chapitre 3).

CHAPITRE 1 – LES CRIMES DE DROIT PÉNAL INTERNATIONAL

Il importe d'étudier les crimes contre l'humanité et contre l'espèce humaine (Section 1) puis les crimes de guerre (Section 2).

SECTION 1 – Les crimes contre l'humanité et contre l'espèce humaine

La loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique a enrichi le titre premier du livre deuxième du Code pénal. À côté des crimes contre l'humanité (Sous-section 1), ce titre incrimine en effet désormais également les crimes contre l'espèce humaine (Sous-section 2).

SOUS-SECTION 1 – Les crimes contre l'humanité

L'incrimination des crimes contre l'humanité est un apport du CP actuel entré en vigueur le 1^{er} mars 1994. Toutefois, ces infractions, si elles ne figuraient pas dans l'ACP n'étaient pas pour autant inconnues de notre droit pénal spécial puisque visées par des textes internationaux. Ainsi, la Charte du tribunal de Nuremberg annexée aux Accords de Londres du 8 août 1945 définissait, dans son article 6-c le crime contre l'humanité comme « *l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toute population civile, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du tribunal, ou en liaison avec ce crime* ». Par la suite, d'autres textes internationaux, tels que par exemple la Convention des Nations unies du 9 décembre 1948 sur le génocide, ont été pris dans le but de sanctionner d'autres crimes odieux considérés comme crimes contre l'humanité. La définition du crime contre l'humanité posée par la Charte du tribunal de Nuremberg est importante dans la mesure où elle a donné lieu à des décisions de juridictions répressives françaises qui ont sans aucun doute influé sur le régime et la définition de ces crimes tels qu'ils sont envisagés par le CP aux articles 212-1 à 213-5.

Devant les juridictions françaises, ces poursuites pour crime contre l'humanité au sens de la Charte du tribunal de Nuremberg n'ont cependant été possibles qu'à deux conditions. Il fallait tout d'abord considérer que le statut du tribunal créait une incrimination s'imposant en droit interne. Il fallait ensuite que ces crimes ne soient pas prescrits. Si la loi n° 64-1326 du 26 décembre 1964 a posé l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité en disposant dans son article unique que « les crimes contre l'humanité, tels qu'ils sont définis par la résolution des Nations unies du 13 février 1946, prenant acte de la définition des crimes contre l'humanité, telle qu'elle figure dans la Charte du tribunal international du 8 août 1945, sont imprescriptibles par leur nature », la question demeurait de savoir si cette loi pouvait rétroagir et concerner les crimes commis avant son entrée en vigueur. C'est en réalité la Cour de cassation qui, interrogée sur les deux conditions posées pour la poursuite des crimes contre l'humanité (ici, l'existence d'une incrimination applicable en droit interne et l'absence de prescription de l'action publique), a apporté une réponse. L'arrêt rendu par la chambre criminelle le 26 janvier 1984 (Crim. 26 janvier 1984 : *Bull. crim.* n° 34) a en effet précisé que la loi du 26 décembre 1964 était déclarative et qu'« en constatant l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, [la loi] s'est

Fin de l'extrait

Droit pénal, tome 2

Le fascicule complet compte 244 pages.